

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 janvier 2024

ATTENTION A LA LEPTOSPIROSE EN ETE AUSTRAL ET NOTAMMENT APRES LE PASSAGE DE BELAL !

En 2023, 171 signalements de leptospirose ont été déclarés à l'ARS La Réunion. La leptospirose est une maladie grave : si elle n'est pas traitée à temps, elle peut mener à une hospitalisation voire un décès.

En début d'été austral, une recrudescence de cas est habituellement observée. La bactérie à l'origine de la leptospirose se développe plus particulièrement lors de la saison des pluies et encore plus après un cyclone.

L'homme peut être contaminé par contact avec un environnement humide souillé (boue, flaques d'eau...) ou directement avec les urines contaminées d'animaux infectés, notamment le rat. Les activités de nettoyage des cours et des jardins sans protections suffisantes (bottes, gants...) ou de baignades en eau douce après de fortes pluies sont donc particulièrement à risque. **Une vigilance toute particulière est donc recommandée après le passage d'un cyclone.**

Les travailleurs agricoles (agriculteurs, éleveurs) sont aussi particulièrement exposés du fait de leur activité professionnelle.

L'ARS La Réunion et Santé Publique France recommandent à la population de renforcer la vigilance durant l'été austral et de se protéger par la mise en œuvre de gestes simples pour ne pas contracter la leptospirose.

Situation épidémiologique

La saison des pluies est la période la plus à risque car elle présente des conditions de température et de pluviométrie favorables à la survie dans l'environnement des bactéries responsables de cette maladie. Les épisodes de fortes pluies favorisent le lessivage des sols et la contamination des milieux et sont donc des périodes particulièrement à risque.

Au cours de l'année 2023, 171 signalements de leptospirose ont été déclarés à l'ARS de la Réunion, dont plus de 70% survenus entre janvier et juin 2023 :

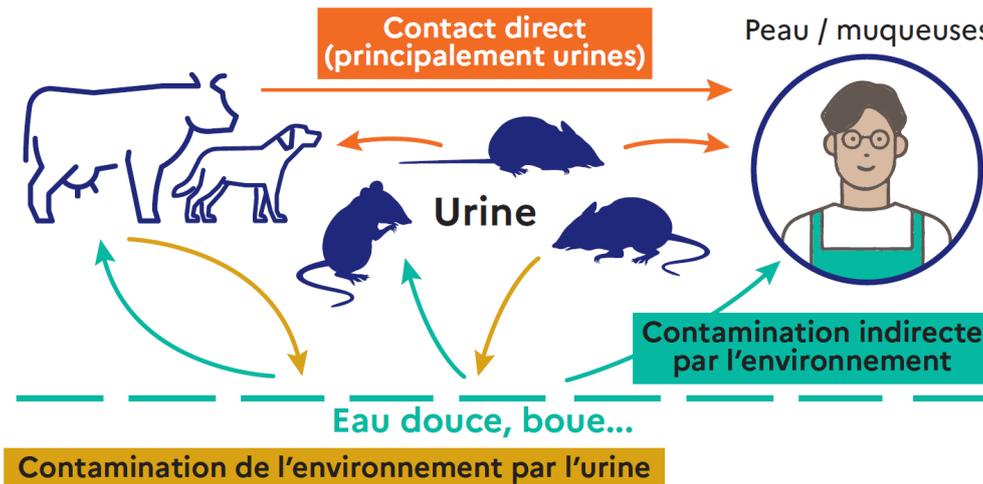
- Les hommes étaient plus touchés que les femmes (plus de 9 cas sur 10) ;
- Les cas étaient âgés de 10 à 81 ans et la classe d'âge 50 à 69 ans représentait presque la moitié des cas ;
- L'ensemble de l'île était concerné même si le secteur sud a été le plus touché en 2023 (avec plus de la moitié des cas déclarés) ;
- **Près de 7 cas sur 10 ont dû être hospitalisés.**

Qu'est-ce que la leptospirose et quels sont les symptômes ?

Le réservoir animal est très diversifié, et outre les rongeurs (principalement le rat), il comprend certains carnivores, certains animaux d'élevage (bovins, caprins, ovins, chevaux, porcs) et des animaux de compagnie (chiens).

Les bactéries se maintiennent assez facilement dans le milieu extérieur (eau douce, sols boueux). Ils **survivent plusieurs semaines dans l'eau douce, le sol ou un environnement humide**, ce qui favorise la contamination.

Chez l'homme, la contamination directe (contact animal) est peu fréquente par rapport à la contamination indirecte (contact avec le sol ou l'eau contaminée, boues, flaques d'eau, eaux stagnantes en bord de ravines).



Source : INRS

La bactérie entre dans l'organisme par la peau en cas de coupures ou de plaies (même petites) ou par les muqueuses (œil, bouche, nez). Après quelques jours d'incubation (de 4 à 19 jours en moyenne), la leptospirose se manifeste par les symptômes suivants (qui peuvent être facilement confondus avec d'autres infections telles que la dengue, la Covid-19, etc) :

- fièvre élevée d'apparition brutale (souvent > 39 °C),
- douleurs musculaires, articulaires, abdominales,
- nausées, vomissements,
- forts maux de tête.

La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre au foie, aux reins, aux poumons, aux méninges, et peut être mortelle.

Administrée précocement, l'antibiothérapie diminue le risque de complications et atténue les symptômes.

Quelles sont les activités à risques ?

La grande majorité des cas recensés sur l'île est liée:

- aux travaux agricoles,
- au jardinage et à l'élevage « la kour »,
- aux loisirs en eau douce (pêche, baignade en rivière ou bassin, sport d'eaux vives).

Majoritairement, les personnes contaminées en 2023 présentaient des **plaies non protégées, ou n'avaient pas de protections suffisantes** (bottes, gants, lunettes, combinaison...).

Que faire en cas de symptômes les jours suivant une activité à risque ?

- **Consulter rapidement son médecin**
- **L'informer des activités à risques de contamination pratiquées dans les 3 semaines avant le début des signes**

Le médecin pourra prescrire une analyse biologique permettant de confirmer ou d'infirmer le diagnostic.

Depuis le 23 août 2023, la leptospirose est une [maladie à déclaration obligatoire](#). Tout cas de leptospirose, confirmé par analyses biologiques, doit être déclaré à la cellule de veille et d'alerte de l'Agence Régionale de Santé à l'aide de la [fiche de déclaration obligatoire](#).

L'ARS propose alors au patient de réaliser à son domicile une enquête environnementale afin d'identifier les sources d'exposition potentielles et les activités à risque pratiquées. L'exploitation des enquêtes permet de mieux caractériser les cas et leurs expositions à risque, d'informer sur les mesures de prévention à mettre en œuvre et de prévenir de futures expositions.

Comment se protéger de la leptospirose ?

La prévention de la leptospirose repose sur des mesures individuelles de protection contre la contamination par les urines d'animaux. Des mesures simples permettent de limiter efficacement les risques de contamination :

- **Appliquer des mesures de protection individuelle :**
 - porter des équipements de protections adaptés lors des activités à risques (gants, bottes, combinaison...),
 - protéger ses plaies du contact avec l'eau (pansements étanches), les laver à l'eau potable et les désinfecter après l'exposition,
 - ne pas marcher pieds nus ou en savates pour les activités en environnement humide ou boueux (sol boueux, dans les flaques, eaux stagnantes, ravines).
- **Lutter contre les rats :**
 - entretenir régulièrement sa cour (absence d'encombrants ou de déchets propices à la prolifération des rats...),
 - éliminer toutes les sources d'alimentation (y compris les restes d'alimentation des animaux).
- **Protéger ses animaux domestiques :**
 - vacciner les chiens contre la leptospirose,
 - ne pas laisser divaguer ses animaux.
- **Respecter les interdictions de baignade dans les lieux signalés à risque.** Il vaut mieux reporter les activités de loisirs en eau douce en cas d'eau trouble.

Ces mesures de prévention doivent être **appliquées tout particulièrement après des périodes de fortes pluies** car le risque de contact avec des milieux humides contaminés est alors plus important.

- **Se faire vacciner**

Un [vaccin](#) contre la leptospirose existe pour les personnes les plus exposées aux risques d'infection. Le vaccin ne protège que contre une forme de leptospirose (*Leptospira icterohaemorrhagiae*). Il s'agit d'un vaccin avec 3 injections initiales puis rappel tous les 2 ans. [Le vaccin est réservé à certaines catégories professionnelles à risque](#) ou les personnes pratiquant régulièrement des activités récréatives à risque, après une évaluation individualisée par un médecin. La vaccination des groupes à risque ne dispense aucunement de la mise en place systématique des mesures de prévention.